

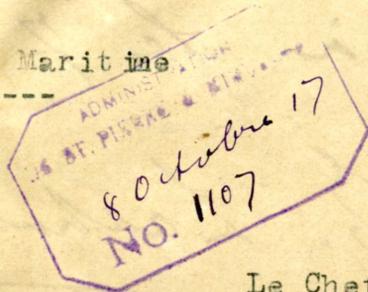
Etablissements
de
St-Pierre et Miquelón

SERVICE
de
L'Inscription Maritime

N° 130

REPUBLIQUE FRANCAISE

Saint-Pierre, le 8 Octobre 1917



Le Chef du Service de l'Inscription Maritime
à Monsieur l'Administrateur des Etablissements de Saint-
Pierre et Miquelón

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le matelot
VIGNEAU (Jules) dont le sursis expirait le 1er Octobre
courant et qui devait partir par le courrier de ce jour,
n'est pas venu retirer ses pièces pour se mettre en route.

Ce marin, dans son passage rapide au bureau vendredi
5 octobre parla de son intention de solliciter du chef
de la colonie l'autorisation d'aller voir ses parents
à Miquelón le lendemain samedi par le "St-Pierre", depuis
on ne l'a pas revu pour prendre le "Pro Patria".



Déposé

Le matelot Vigneau
a été autorisé à
se rendre à Langlade
pour y voir ses parents
le samedi 4ⁱⁿ Octobre
sous la réserve expresse

qu'il retournerait à - St Pierre
à l'île de la Réunion pour s'embarquer
à bord du Substrin le 7 - 1.

J. Lachon